

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Le comité de démolition tiendra une séance le 19 octobre 2023, à 17h00, à l'hôtel de ville de situé au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne afin de statuer, conformément au règlement 1075-23 concernant la démolition d'immeuble, sur la demande ayant trait au bâtiment suivant :

- Un bâtiment principal situé au 53 route 337, Sainte-Julienne

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier électronique à nathalie.girard@sainte-julienne.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière
2450 rue Victoria
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Julienne, ce mercredi 4 octobre 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière